

Fait-on suffisamment confiance à nos entrepreneurs forestiers?

TRIBUNE LIBRE

Dans le cadre de la réforme du régime forestier, le ministre se questionne sur la place à donner à nos entrepreneurs forestiers. L'estimerait-il à sa juste valeur? Qui est le mieux placé pour protéger nos forêts? Est-ce les compagnies dont les sièges sociaux et les décideurs sont localisés sur du béton dans les centres de méga ville dont les objectifs et les intentions varient au gré des circonstances ou l'entrepreneur forestier dont la pérennité de son gagne-pain ainsi que de la santé financière de sa famille dépendent des gestes qu'ils posent au quotidien?

En tant que citoyen québécois, ne devrais-je pas faire plus confiance à l'entrepreneur forestier pour protéger notre ressource commune qu'à des entreprises gigantesques à la conscience élastique? Dire que ces compagnies sont dénudées d'éthique et non-responsable serait faux et extrémiste comme constat, mais dans un principe d'assurance protection, le forestier - entrepreneur ne pourrait-il pas devenir un gardien important de nos forêts?

Ne fait-on pas confiance aux médecins pour protéger la santé de nos citoyens? Ne fait-on pas confiance aux comptables pour nous assurer de la conformité des bilans financiers des entreprises? Ne fait-on pas confiance à nos avocats pour assurer une justice sociale? Ne fait-on pas confiance à nos entrepreneurs généraux pour s'assurer que nos maisons sont construites selon des normes éprouvées?

Pourquoi ne pourrait-on donner la responsabilité à nos entrepreneurs que les tâches d'aménagement, de récolte, de voirie forestière soient faites en respect avec les meilleures pratiques et selon les exigences élaborées par des spécialistes? Dans une certaine mesure, il faut ségréguer les responsabilités d'aménagement et de récolte et la sous-

traire de sous l'emprise de la grande entreprise. Si on désire vraiment protéger nos forêts, on doit assurer une indépendance entre l'utilisateur de la ressource et le fournisseur. Le professionnalisme et les responsabilités de l'entrepreneur doivent primer sur l'aspect mercantile des grandes entreprises et on doit leur en donner les moyens.

Indépendance et responsabilités

On ne pourra jamais soustraire un entrepreneur quelconque aux forces du marché et aux lois de la concurrence et je crois que personne ne le souhaite vraiment. Peut-on, par contre, prévoir des mécanismes permettant aux entrepreneurs forestiers d'avoir une certaine indépendance et d'exercer plus librement leurs responsabilités dans notre intérêt en tant que citoyen québécois?

Si on désire une réelle protection, il est toujours plus efficace d'imputer la responsabilité le plus près possible de l'action et d'une personne. Quand quelque chose ne fonctionne pas et que la qualité du service est déficiente, on sait où frapper. Les organismes sont là pour encadrer, protéger et superviser. Cependant, nous, citoyens, établissons une relation avec des individus désirant protéger leur crédibilité et assurer leur viabilité à long terme.

Peut-on envisager de faire de nos entrepreneurs forestiers, des professionnels et leur donner la place qu'il leur revient. Le livre vert laisse entrevoir une certaine ouverture et j'espère qu'il la maintiendra et l'exploitera même davantage. D'un autre côté, nos entrepreneurs devront prendre leur place et trouver les moyens pour en arriver à cette autonomie professionnelle. Ils devront travailler ensemble pour définir et développer le cadre de leur profession.

*Raynald Guillemette,
Saint-Prime*